

## Intégrer un système de conseil agricole

|  |  |
|--|--|
| <b>Objectif</b>  | Promouvoir les systèmes de conseil animés par des experts sur la base des registres agricoles et d'un suivi afin de promouvoir une amélioration continue des pratiques d'une ferme   |
| <b>Groupe cible</b>  | Toutes les exploitations   |
| <b>Description de la mesure</b>  | <p>Les structures de conseil agricole peuvent être de nature très diverses :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Publique : avec le personnel des autorités nationales / régionales</li> <li>▪ Syndicales: avec les syndicats d'agriculteurs</li> <li>▪ Associative : avec les associations d'agriculteurs ou les organisations environnementales</li> <li>▪ Privée : avec le personnel des départements qualité, R&amp;D, ... des entreprises</li> </ul> <p>Chacune de ces structures vient en soutien aux agriculteurs en les accompagnants dans la mise en œuvre de bonnes pratiques visant à assurer le respect d'obligations légales ou spécifiques à une entreprise. Ce soutien étroit est généralement complété par des documents écrits permettant de suivre les actions mises en place. Ces informations conservées sont précieuses car elles servent comme moyen de contrôle et comme outil de suivi pour améliorer la performance des activités agricoles en matière de productivité et d'impact sur l'environnement.</p> <p>La Commission Européenne reconnaît les systèmes de conseil agricole comme un outil utile pour aider les agriculteurs à comprendre et à respecter les règles de l'UE en ce qui concerne l'environnement, la santé publique et animale, le bien-être des animaux et le maintien des terres dans de bonnes conditions agricoles et environnementales</p> <p>Des réseaux regroupant un ou plusieurs organismes de conseil sont habilités en régions par les DRAAF/DAAF (directions régionales de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt ) pour dispenser cette prestation de conseil, de façon individuelle ou collective.</p> |
| <b>Lieu de mise en œuvre</b>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Sur tous types d'exploitation</li> </ul>  |
| <b>Qualité de la mesure</b>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Les registres agricoles de l'exploitation sont tenus à jour</li> <li>▪ Existence d'une relation étroite entre une structure de conseil et l'exploitation, entre les conseillers et les agriculteurs</li> </ul>  |
| <b>Effets sur la biodiversité</b><br>(écosystèmes, espèces, biodiversité du sol) | <div style="display: flex; align-items: center;">  <div> <p>En règle générale, les conseils avisés d'experts permettent de limiter les effets indésirables sur l'environnement, plus spécifiquement en :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ améliorant la planification des rotations de cultures</li> <li>▪ améliorant la gestion des sols et des éléments nutritifs</li> <li>▪ améliorant les performances de l'irrigation ainsi que la gestion complexe des équipements d'irrigation</li> <li>▪ améliorant la gestion des nuisibles</li> </ul> </div> </div>   |

|   |   |
|---|---|
| <b>Autres effets positifs / bénéfiques pour l'agriculteur</b> | Les systèmes de conseil agricole apportent une vision globale du secteur et du produit. Cela peut être très utile pour les actions collectives, à la fois en termes de marketing (contrats plus sûrs et ambitieux, diversification des variétés de cultures, etc.) et d'agronomie (actions collectives pour la lutte intégrée contre les ravageurs, partage d'équipement, etc.).  |
| <b>Indicateurs / données clés</b>                             | <ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre d'agriculteurs par conseillers</li> </ul>   |
| <b>Risques et autres recommandations</b>                      | Les systèmes de conseil agricole permettent certes d'alléger les tâches de travail et d'administration des agriculteurs et de suivre et d'enregistrer leurs activités. Toutefois, leur rôle clé consiste à inciter les agriculteurs à réaliser des progrès significatifs en termes de durabilité. Pour cela, un bon système de conseil doit être moteur dans l'innovation.  |
| <b>Echéance</b>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>Le conseil doit être effectué régulièrement et en continu</li> </ul>   |
| <b>Références</b>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>Les informations délivrées par un système de conseil agricole (SCA), site internet de la Commission Européenne : <a href="https://ec.europa.eu/info/food-farming-fisheries/key-policies/common-agricultural-policy/income-support/cross-compliance/fas_fr">https://ec.europa.eu/info/food-farming-fisheries/key-policies/common-agricultural-policy/income-support/cross-compliance/fas_fr</a></li> <li>Réseaux de systèmes de conseil agricole habilités en régions :<br/>Normandie : <a href="http://draaf.normandie.agriculture.gouv.fr/Nouvel-article,846">http://draaf.normandie.agriculture.gouv.fr/Nouvel-article,846</a><br/>Occitanie : <a href="http://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr/Liste-des-reseaux-SCA-renove">http://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr/Liste-des-reseaux-SCA-renove</a><br/>Auvergne Rhône-Alpes : <a href="http://draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/Conseil-agricole">http://draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/Conseil-agricole</a></li> </ul> |

### Pour en savoir plus : [Centre de ressources](#)

Cette fiche-action fait partie des supports de formation créés dans le cadre du projet «La biodiversité dans les marques, labels et certifications de l'industrie agroalimentaire ». L'objectif est de préserver la biodiversité liée aux productions agricoles, en intégrant des critères de biodiversité ambitieux dans les référentiels d'approvisionnement de l'industrie agroalimentaire.

Editor: «La biodiversité dans les marques, labels et certifications de l'industrie agroalimentaire»; Solagro, agence good

Photo credits: Icons: © LynxVector / Fotolia

#### Partenaires du projet



#### Supported by



[www.food-biodiversity.eu/fr](http://www.food-biodiversity.eu/fr)